



Rennes, le 15 novembre 2013

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **RN 164 – Deuxième comité de suivi des études pour la mise à 2x2 voies dans le secteur de Mûr-de-Bretagne (section Caurel-Colmain)**

La mise à 2x2 voies de l'ensemble de la RN164 pour améliorer l'accessibilité et le développement du Centre Bretagne est un objectif majeur de l'État et de la Région Bretagne qui mobilisent d'importants moyens financiers au service de cette ambition. Elle est mentionnée à ce titre dans le Pacte d'Avenir pour la Bretagne annoncé par le Premier Ministre le 16 octobre 2013.

Pour faire le point sur l'avancement de cette ambition dans le secteur de Mûr-de-Bretagne, Pierre Soubelet, Préfet des Côtes d'Armor et Gérard Lahellec, Vice-président du Conseil régional en charge de la mobilité et des transports, ont réuni, vendredi 15 novembre, à Mûr-de-Bretagne, en présence de Monique Le Clézio, première Vice-présidente du Conseil Général des Côtes-d'Armor, le comité de suivi des nouvelles études qui sont engagées. Ce comité de suivi réunit l'État, le Conseil régional de Bretagne, le Conseil général des Côtes-d'Armor et associe notamment les élus locaux concernés, les chambres d'agriculture et de commerce, les associations de protection de l'environnement pour permettre la bonne information de tous en continu.

#### **Des études relancées pour définir un nouveau projet**

A proximité de Mûr de Bretagne, la RN164 reste à mettre à 2x2 voies sur la section Caurel - Colmain longue de 11 km. Malgré la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) obtenue en 1997, les travaux n'ont pas été engagés sur la section Caurel – Curlan. Les terrains nécessaires avaient néanmoins été acquis par les services de l'État ; les anciens propriétaires ont été informés en début d'année de leur droit à en demander désormais le rachat s'ils le souhaitent.

Pour la section Caurel - Colmain comme pour les autres sections de la RN 164 qui restent à aménager à 2x2 voies, l'État et la Région ont décidé de mobiliser des financements exceptionnels pour réaliser les études permettant de préparer le futur Contrat de Plan État-Région et de définir de nouveaux projets de travaux.

#### **Point sur l'avancement des études**

Les membres du comité de suivi ont pris acte de l'avancement des différents volets d'études qui leur ont été présentés : après un diagnostic territorial complet (enquête de trafic, mesures de bruit, inventaire des milieux naturels, diagnostic de l'archéologie, activité agricole...), les services de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) ont élaboré différentes variantes de tracé, incluant le tracé initialement envisagé mais aussi de nouveaux tracés. Une première comparaison présentant les avantages et inconvénients de ces variantes a été proposée.

#### **Contacts presse :**

**Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Bretagne**

Mission Communication : Corinne GILLET - 02 99 33 42 10 ou Marie VERGOS – 02 99 33 42 11

**Conseil Régional** : Odile Bruley - 02 99 27 13 55 ou 06 76 87 49 57

Sur la base notamment des échanges ayant eu lieu en comité de suivi, l'étude et la comparaison de ces variantes vont être approfondies et finalisées d'ici un prochain comité de suivi prévu début 2014.

Par la suite, une phase de concertation publique, envisagée après les échéances électorales du printemps 2014, permettra à chacun de prendre connaissance des études et de s'exprimer. A l'issue de cette concertation, une variante sera retenue et étudiée dans les détails, afin de la porter jusqu'à l'enquête publique.

**Contacts presse :**

**Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Bretagne**

Mission Communication : Corinne GILLET - 02 99 33 42 10 ou Marie VERGOS – 02 99 33 42 11

**Conseil Régional** : Odile Bruley - 02 99 27 13 55 ou 06 76 87 49 57